

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

PRO-2021-05-Réaliser une épreuve de spirométrie dans un contexte de contribution au diagnostic ou de suivi thérapeutique

Objet : Réaliser une épreuve de spirométrie dans un contexte de contribution au diagnostic ou de suivi thérapeutique¹

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles		2021-01-14
Le comité de pharmacologie		2020-12-09
Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire		2020-11-19
Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers		2021-02-11
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		2021-04-07

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les inhalothérapeutes et les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	Direction de santé publique (DSPub)	
x	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
x	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
x	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)	
x	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)	
x	Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)	
x	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	
x	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte ou enfant de plus de 6 ans pour lequel une épreuve de spirométrie sera réalisée dans un contexte de contribution au diagnostic ou de suivi thérapeutique.

¹ Bien que l'infirmière puisse initier de manière autonome la spirométrie, l'ordonnance collective s'applique dans les situations où elle doit le faire avec ajout de bronchodilatateur.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Effectuer des épreuves de la fonction respiratoire, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATIONS

Clientèle visée	Indications
Contribution au diagnostic	<ul style="list-style-type: none">• Usager sans diagnostic connu chez qui la spirométrie pré bronchodilatation (BD) présente les critères suivants :<ul style="list-style-type: none">○ Un volume expiratoire maximal dans une seconde (VEMS) plus petit que 80 % de la valeur prédite○ Une capacité vitale forcée (CVF) plus petite que 80% de la valeur prédite○ Tiffeneau plus petit que 70 %○ Lorsqu'aucune spirométrie n'est présente au dossier de l'usager
Suivi thérapeutique	<ul style="list-style-type: none">• Usager avec une maladie respiratoire connue pour qui, selon le jugement clinique du professionnel, on souhaite :<ul style="list-style-type: none">○ Qualifier l'impact pulmonaire lors d'une modification pharmacologique○ D'une façon périodique, effectuer un suivi de l'évolution de la maladie lorsqu'un programme d'enseignement est en place (ex. : asthme ou maladie pulmonaire obstructive chronique)○ Quantifier les impacts en période d'exacerbation des symptômes

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Contribuer au diagnostic des maladies obstructives et restrictives pulmonaires
- Suivre l'évolution d'une maladie respiratoire

CONTRE-INDICATIONS

Ne pas initier l'ordonnance collective ni le protocole médical en présence des conditions suivantes :

- Accident vasculaire cérébral, anévrisme cérébral, commotion récente
- Embolie pulmonaire, pneumothorax
- Infarctus du myocarde (moins d'une semaine)
- Hypertension artérielle non contrôlée
- Hypertension pulmonaire non compensée
- Arythmie auriculaire ou ventriculaire importante
- Insuffisance cardiaque non contrôlée
- Histoire de syncope à l'effort
- Anévrisme de l'aorte connu
- Glaucome important
- Chirurgie abdominale du thorax ou du cerveau dans les quatre dernières semaines
- Chirurgie ophtalmique, des sinus ou de l'oreille dans la dernière semaine
- Grossesse avancée
- Spirométrie techniquement difficile à réaliser et/ou non reproductible
- Allergie ou hypersensibilité au salbutamol ou à l'un des composants du produit ou du contenant

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Référer au protocole médical : *PRO-2021-05-Réaliser une épreuve de spirométrie dans un contexte de contribution au diagnostic ou de suivi thérapeutique.*

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Diriger l'usager vers l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) ou vers le médecin si l'usager présente l'un ou l'autre des conditions suivantes :

- Douleur thoracique
- Détresse respiratoire sévère
- Arythmie
- Syncope
- Désaturation (après un temps de repos, pas de retour vers la saturation de début d'examen)

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Communiquer les résultats obtenus au médecin référent ou à l'IPS.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

- Dr Michel Rouleau, pneumologue
- Annick Leblanc, inhalothérapeute sites de Charlevoix
- Membres du comité clinique en inhalothérapie du CIUSSSCN :
 - Diane Arbour, inhalothérapeute site de Chauveau
 - Linda Maltais, inhalothérapeute site Foyer de Loretteville
 - Nathalie Girard, inhalothérapeute GMF Charlevoix-Est
- Sylvie Beauchamp, pharmacienne, adjointe des sites de Charlevoix

Détection précoce d'une maladie respiratoire par spirométrie, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, 1^{er} trimestre 2017;

Standardisation of spirometry 2019 Update, Official technical statement, approved by American thoracic society and the European respiratory society, September 2019;

Standardisation of spirometry, Eur Respir J2005, Copyright ERS Journals Ltd 2005;
<https://www.thoracic.org/statements/ressources/pfet/PFT2.pdf>

Spirometry in primary care, Can respiratory journal, 2013; 20(1): 13-22;

General considerations for lung function testing, Eur Respir J 2005; 26: 153-161.

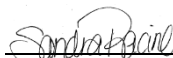
IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Dr Michel Rouleau

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant ou médecin prescripteur.

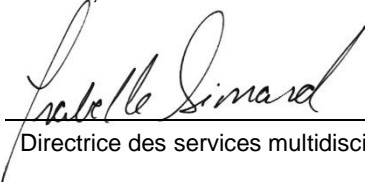
VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique par
intérim, Mme Sandra Racine

2021-04-07

Date

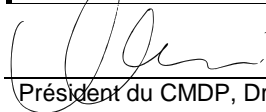


Directrice des services multidisciplinaires, Mme Isabelle Simard

2021-04-07

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2021-04-07

Date